

**DE QUEL  
DROIT?**

Jurisprudence  
spécialisée en  
droit des étrangers

# **Rapport d'activité 2021**

# DE QUEL DROIT?

## Préambule

L'association DEQUELDROIT a vu le jour en juin 2021 et c'est à partir de la mi-octobre 2021 qu'elle a pu compter sur la collaboration de personnes salariées. Aussi, ce premier rapport d'activité concerne-t-il une période courte (6 mois de travail bénévole et 2 mois et demi de travail salarié), consacrée essentiellement au lancement de la structure.

## Un peu d'histoire

Le site DEQUELDROIT est issu d'une réflexion commune du GISTI<sup>1</sup> et de la Cimade<sup>2</sup> Languedoc Roussillon qui, à la fin des années 1990, ont décidé de monter un projet permettant de pallier la difficulté d'accéder à la matière jurisprudentielle. Le CICADE<sup>3</sup> (association montpelliéraine issue de la Cimade Languedoc Roussillon) et le GISTI ont déposé un projet et reçu le soutien de la Fondation de France en 2001 avec l'objectif de répertorier et donner accès gratuitement à un résumé des principales jurisprudences en droits des personnes étrangères. Le site [www.dequeldroit.net](http://www.dequeldroit.net) a été mis en ligne en 2002 (ancêtre du site actuel, il n'existe plus aujourd'hui).

Malgré l'immense travail effectué, face à la masse de jurisprudences à diffuser et en l'absence de financements dédiés, le GISTI et le CICADE se sont progressivement désengagés du projet jusqu'à ce que l'association marseillaise ESPACE<sup>4</sup> reprenne le flambeau en 2010. Un nouveau site internet [www.dequeldroit.fr](http://www.dequeldroit.fr) a vu le jour, construit autour d'une arborescence plus simple mettant en ligne les décisions avec un résumé succinct et accessibles via un cheminement logique ayant vocation à être utilisé par des profanes autant que des professionnel·les du droit. Pendant près de 10 ans et toujours sans financements dédiés, ESPACE a poursuivi ce travail sur ses fonds propres grâce notamment à la contribution de plusieurs stagiaires et de quelques bénévoles.

Cependant, la somme de travail que demandent la compilation, la sélection, l'organisation et l'intégration des jurisprudences et de leurs mises à jour sur le site nécessitait de remobiliser un travail partenarial tel qu'imaginé au moment de la création de l'outil. C'est pourquoi d'octobre 2020 à juin 2021, à l'initiative d'ESPACE, la Fondation de France a soutenu un projet de réflexion autour de la création d'une plateforme d'outils juridiques gratuits rassemblant des partenaires associatifs impliqués dans le champ du droit des étrangers : Le GISTI, le COMEDE<sup>5</sup>, la Cimade, le CIDFF phocéen<sup>6</sup>, l'ANAFE<sup>7</sup> et l'ADDE. Les associations ont répondu présentes et d'autres structures ont rejoint les échanges au fil des mois : Droits d'Urgence<sup>8</sup> et le GAS<sup>9</sup>.

Au fil des rencontres, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de créer une association pour reprendre le projet DEQUELDROIT dans son ensemble afin de pallier le manque de moyens humains et financiers de chaque organisation. L'association DEQUELDROIT est née le 8 juin 2021.

Nous tenons à souligner ici le rôle décisif de La Fondation de France, partenaire historique de DEQUELDROIT. Elle a été son premier soutien dès 2001; elle a rendu possible le travail partenarial inter associatif menant à la création d'une association ad-hoc; elle soutient aujourd'hui les deux premières années de lancement du projet actuel.

---

<sup>1</sup> [www.gisti.org](http://www.gisti.org)

<sup>2</sup> [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

<sup>3</sup> [www.cicade.org](http://www.cicade.org)

<sup>4</sup> [www.espace.asso.fr](http://www.espace.asso.fr)

<sup>5</sup> [www.comede.org](http://www.comede.org)

<sup>6</sup> [www.paca-fr.cidff.info](http://www.paca-fr.cidff.info)

<sup>7</sup> [www.anafe.org](http://www.anafe.org)

<sup>8</sup> [www.droitsdurgence.org](http://www.droitsdurgence.org)

<sup>9</sup> [www.gas.asso.fr](http://www.gas.asso.fr)

# DE QUEL DROIT?

## Le contexte

Le droit des étrangers, dans tous ses aspects (séjour, asile, éloignement, regroupement familial, protection sociale, nationalité, etc.) est une matière fluctuante, soumise à l'inflation des réglementations nationales européennes et internationales. De plus, l'application de la réglementation étant sujette à l'interprétation des administrations et des juges, elle donne lieu à une application disparate sur le territoire et peut aboutir à des résultats contradictoires.

La complexification du droit des personnes étrangères et ses spécificités ainsi que l'ouverture au grand public des bases de données des juridictions administratives et judiciaires (dans le cadre du projet OPEN DATA) font craindre aux acteurs et actrices qui œuvrent pour la défense des droits des personnes étrangères une montée en puissance d'une justice prédictive fondée sur des algorithmes. Les outils numériques semblent être neutres. Mais, dans les faits, les algorithmes sont programmés en fonction des attentes avérées ou supposées des clientes et des utilisateurices. Les personnes étrangères et celles qui les défendent ne constituent pas un "marché" économiquement intéressant, elles sont parfois considérées comme indésirables par certaines juges et administrations. On peut donc craindre que les Legal Tech ne tiennent nullement compte de la défense des droits des personnes étrangères. Ainsi, un outil comme DEQUELDROIT - qui propose une sélection de jurisprudences choisies par des praticien-nes en fonction de leur intérêt pour la défense des personnes étrangères - est plus que jamais utile et nécessaire.

## DEQUELDROIT en chiffres

- 7 associations membres



- 2 salariées à mi-temps : une juriste (arrivée mi-octobre 2021) et une coordinatrice (arrivée fin novembre 2021)
- 20 bénévoles
- 2 thématiques mises à jour et mises en ligne : Regroupement familial et Visas
- 130 nouvelles jurisprudences mises en ligne
- 10 000 visites sur le site Internet en 2021

## I. La Jurisprudence

### A. Les thématiques

L'objectif de la mise à jour du contenu du site à court terme était de convaincre de son intérêt en mettant rapidement quelques thématiques à la disposition des personnes utilisant DEQUELDROIT et des partenaires. Ainsi, les thématiques à traiter en priorité devaient répondre à deux critères. Elles devaient bien sûr présenter un intérêt pratique pour les utilisateur·ices, soit en raison de la quantité et la fréquence de situations problématiques rencontrées dans un domaine, soit par nécessité d'effectuer des recherches poussées pour accéder à certaines jurisprudences. Mais il fallait aussi qu'elles soient déjà présentes sur le site de DEQUELDROIT pour qu'il ne soit pas nécessaire de repenser intégralement l'arborescence et que l'essentiel du travail consiste dans la relecture de l'existant, la sélection de jurisprudences d'actualité et éventuellement une adaptation à la marge de l'arborescence.

Sur la base de ces critères, les thématiques choisies ont d'abord été « Visa » et « Regroupement familial » puis « Admission exceptionnelle au séjour » et « Étudiants » (sous-rubrique de « Séjour /titres de séjour/par catégorie de bénéficiaires »). Les deux premières ont été mises en ligne fin 2021. Le travail sur les deux suivantes a commencé en 2021 et elles seront mises en ligne début 2022. La thématique « Autorisations de travail » a été proposée pour la suite.

### B. Le comité éditorial

Le comité éditorial s'est réuni une première fois en mars 2021, avant la création officielle de l'association DEQUELDROIT. Plusieurs questions ont été abordées à cette occasion : comment travailler en commun, quelles ressources sont disponibles dans la base DEQUELDROIT, quelles thématiques seraient susceptibles d'être priorisées, etc. Cette prise de contact était un préalable indispensable à la décision de créer une structure ad-hoc basée sur un site déjà existant.

Les réunions suivantes du comité éditorial ont eu lieu au moment du démarrage de l'activité salariée, fin octobre et début décembre 2021. La juriste recrutée a fait des propositions de thématiques à traiter, le comité s'est prononcé et l'activité de mise en ligne a démarré. Des questions de fond concernant la conception du site, l'arborescence ou la sélection des jurisprudences ont été également soulevées lors de ces rencontres et l'expertise des membres du comité éditorial a permis d'éclairer la salariée pour trouver des réponses adaptées.

Les membres du comité éditorial ont un rôle clé pour relire les thématiques une fois mises à jour et en ligne sur le site Internet. La relecture, par des personnes spécialisées dans la thématique en cours, se fait tant sur la logique de l'arborescence que sur la qualité et la pertinence des jurisprudences choisies pour illustrer les situations types.

## II. L'outil

### A. Le recueil des besoins

Lors de la phase de réflexion inter-associative, soutenue par la Fondation de France, nous avons élaboré un questionnaire à destination des personnes utilisatrices potentielles et actuelles du site pour connaître leurs usages de la jurisprudence. Fin 2020, ce questionnaire a circulé sur des listes de diffusion et via les associations partenaires, dans toute la France, dans les réseaux professionnels et bénévoles ayant un lien avec le droit des personnes étrangères. Début 2021, près de 200 personnes avaient répondu, et nous avons analysé leurs réponses et recueilli leurs remarques et propositions d'amélioration du site. Ces réponses sont une base précieuse pour

# DE QUEL DROIT?

préparer la suite de la concertation avec le réseau, identifier les besoins d'évolution de l'outil actuel et recruter de nouvelles forces vives pour rejoindre l'association.

Les principaux enseignements que nous avons tirés de ce questionnaire sont les suivants :

- Fort intérêt de l'utilisation d'un outil comme DEQUELDROIT pour les personnes utilisant la jurisprudence dans leur pratique du droit des personnes étrangères
- Important potentiel de développement de l'outil via une communication ciblée, la mise à jour des thématiques existantes et l'introduction de nouvelles thématiques.
- Intérêt appuyé de développer une plateforme d'outils juridiques allant au-delà du partage de jurisprudences.

## B. Le développement de l'outil

La base de données DEQUELDROIT doit migrer vers un langage informatique plus actuel. Nous souhaitons profiter de cette contrainte technique pour repenser l'outil et préparer l'avenir. Une première rencontre a eu lieu en novembre 2021 avec le développeur qui prendra en charge la migration et la refonte du site en 2022. Un travail de projection est nécessaire pour rédiger les spécificités fonctionnelles du nouveau site qui permettra un usage plus fluide pour les utilisateur·ices du site comme pour les juristes qui le mettent à jour. Un calendrier a été établi avec le développeur proposant une rédaction du cahier des charges du nouveau site à l'été 2022 pour un développement à l'automne et une mise en ligne à la fin 2022 ou au début 2023.

Une refonte graphique du site internet est également prévue courant 2022. Des graphistes ont été contacté·es fin 2021 pour proposer des devis afin de créer l'identité visuelle de l'association DEQUELDROIT et de la décliner sur le nouveau site internet à venir.

## III. La vie de l'association

### A. Les membres

À l'issue du travail préliminaire qui s'est déroulé de la fin 2020 à juin 2021 pour examiner la faisabilité du projet, cinq associations se sont engagées comme membres fondateurs de DEQUELDROIT et font partie du premier conseil d'administration désigné en 2021 : le GISTI, le Comede, l'ADDE, le GAS, et ESPACE. Elles sont accompagnées de Droits d'Urgence et de la Cimade (membres adhérents), de l'ANAFE et du CIDFF Phocéén qui soutiennent le projet en proposant leur expertise et en partageant des jurisprudences.

Les membres de DEQUELDROIT participent au projet selon leurs capacités humaines et financières. Certains membres mettent à disposition leurs locaux (c'est le cas d'ESPACE pour héberger les salariées DEQUELDROIT ou du Comede qui a mis à disposition une salle de réunion pour héberger le premier conseil d'administration de DEQUELDROIT en septembre 2021), un·e stagiaire (ESPACE a mis à disposition une stagiaire 2jours/semaine entre fin 2021 et début 2022), les jurisprudences compilées, du temps pour rencontrer les partenaires financiers ou participer à la rédaction d'appels à projet, des salarié·es pour participer aux temps de réunions (CA, AG, Comités éditoriaux...), etc.

En 2021, les membres ont participé bénévolement à 3 comités éditoriaux, 3 conseils d'administration et 1 AG constitutive pour un total de 16h30 de réunion mobilisant 36 personnes, soit une valorisation du bénévolat de 6278€.

# DE QUEL DROIT?

## B. L'équipe salariée

L'équipe salariée s'est constituée à l'automne 2021, après avoir reçu la confirmation du soutien financier de la Fondation de France et de la Fondation AFNIC.

Sandrine DETROZ, juriste, qui avait déjà travaillé sur l'outil DEQUELDROIT quelques années auparavant avec ESPACE, a repris en main l'outil et commencé le travail de mise en ligne sur les thématiques Visa et Regroupement familial. Elle a été embauchée sur la base d'un CDD de six mois à mi-temps, de mi-octobre 2021 à mi-avril 2022.

Elle a été rejointe par Amandine JUNG, coordinatrice, qui avait déjà coordonné le pré-projet financé par la Fondation de France en animant les réunions inter-associatives et en montant les demandes de financement. Elle a été embauchée fin novembre 2021 sur la base d'un CDD d'un an à mi-temps, via le dispositif PEC.

Léa COLIN, étudiante en stage chez ESPACE, a également rejoint l'équipe pour travailler avec Sandrine sur la mise à jour de DEQUELDROIT. Elle a notamment travaillé sur les thématiques « admission exceptionnelle au séjour » et « étudiant.es ». Elle a travaillé de mi-octobre 2021 à mi-février 2022.

Le profil d'Anne KERAVEC, juriste, a été également identifié lors de la phase de recrutement du poste de juriste et les discussions ont été entamées pour une embauche en 2022.

## C. Le lancement de l'association

L'association collégiale DEQUELDROIT a été créée le 8 juin 2021, lors de l'assemblée générale constitutive, en présence du GISTI, du Comede, du GAS, d'ESPACE et de l'ADDE. Des demandes de soutien financier ont été déposées à la Fondation de France et à la Fondation AFNIC. Elles ont été acceptées à l'été et à l'automne 2021, ce qui a permis de procéder au recrutement de l'équipe salariée. Une réunion de lancement de l'activité a eu lieu en présentiel à Paris le 29 septembre 2021, sur une journée. Les bases du fonctionnement de la nouvelle structure ont été posées, le recrutement des salarié-es a été discuté, une vision à deux ans a été pensée.

A partir de l'automne, le travail de l'équipe salariée a consisté à évaluer le temps à passer sur les différentes thématiques, commencer la mise en ligne des jurisprudences, organiser la création de l'association et gérer l'ensemble des questions administratives accompagnant leur embauche.

## Conclusion

Ces premiers mois d'activité de DEQUELDROIT ont permis de lancer le projet sur des rails solides : structuration de l'association, levée de fonds, constitution de l'équipe salariée... La mobilisation assidue des associations membres et des partenaires financeurs illustre l'intérêt des acteurs et actrices du droits des personnes étrangères pour un outil tel que DEQUELDROIT. Cette mobilisation, bénévole puis salariée, rend possible la poursuite d'un projet qui a vu le jour il y a 20 ans.

Pour la suite, la mise à jour progressive des thématiques, la mise en ligne de nouvelles jurisprudences, la refonte de l'outil et du site internet vont occuper l'année 2022. Il s'agira également de recruter de nouveaux membres actifs, associatifs comme individuel-les - recrutement qui s'avère indispensable pour pérenniser l'action de DEQUELDROIT